

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4492**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable en unité de production

Nouvel intitulé : Responsable en gestion d'unité de production et innovation industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI DE CHALONS EN CHAMPAGNE - INSTITUT SUPERIEUR DE PROMOTION INDUSTRIELLE (IPI)	Président de la CCI de Châlons en Champagne

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200p Méthodes industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable en unité de production assure : - une fonction hiérarchique intermédiaire entre la direction et les équipes de production,

- une fonction de communicateur vertical et horizontal dans l'entreprise et d'animateur-entraîneur d'équipes ; il travaille essentiellement en collaboration avec d'autres personnes.

Ses activités sont les suivantes :

- animer, encadrer les équipes d'opérateurs, techniciens et ouvriers de production,
- collaborer avec les dirigeants de l'entreprise à la définition des objectifs, l'affectation des ressources,
- gérer les moyens techniques et humains concourant à la compétitivité de l'entreprise (appui technique à la production, participation aux réglages des machines, aux changements de produits et de fabrication, à la mise au point de nouveaux produits),
- gérer les matières premières, les en-cours, organiser, prévoir, coordonner la production,
- contrôler le produit, les processus, diagnostiquer les non-conformités, les causes de défaillance,
- assurer ou faire assurer la maintenance des machines et outillages,
- assurer la sécurité des personnels et des installations, l'application des consignes de santé, de sécurité au travail et du respect de l'environnement,
- définir les méthodes de contrôle pour garantir la qualité du produit et d'optimiser le processus, améliorer la fiabilité des moyens de production,
- concevoir ou participer aux modifications des produits, à l'amélioration des équipements productifs et outillages,
- veiller à assurer la transmission des savoirs au sein des équipes,
- négocier avec les tiers (clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires..).

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : - Maîtrise les consignes et les procédures,

- Assurer une répartition des ressources en adéquation avec les résultats attendus,
- Relayer et interfacer la communication entre les différents niveaux hiérarchiques,
- Assumer un rôle d'animateur et de responsable capable d'encadrer des équipes, d'aider les ouvriers à s'adapter aux évolutions techniques et aux nouvelles méthodes de travail en contribuant à leur formation et leur perfectionnement,
- Promouvoir la circulation des informations à l'intérieur de l'entreprise et favoriser la collaboration entre les différents services,
- Suivre les innovations technologiques, comprendre les nouvelles situations socio-économiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le responsable en unité de production est susceptible d'évoluer dans tous les secteurs industriels possédant un service de production ou connexe à la production

Type d'emplois accessibles : - animateur d'exploitation,

- responsable d'équipe de fabrication,
- responsable d'atelier,
- responsable en unité de production.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque bloc de compétences est évalué à travers des contrôles continus (contrôles de connaissances, rapports, exposés). L'obtention de

la certification sera conditionnée par une moyenne générale de 12/20 résultant pour 1/3 de la note de contrôle continu, pour 1/3 d'une note entreprise (l'entreprise devant valider au moins 2 blocs de compétences en fonction des missions réalisées par l'élève) et pour 1/3 de l'examen final (épreuve de méthodologie et mémoire de fin d'études).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Nombre de personnes composant le jury final de délivrance du diplôme : Un président qui est le président du conseil d'orientation de l'IPI, président de droit.</p> <p>6 industriels dont 3 employeurs ou représentants d'employeurs et 3 salariés d'entreprise</p> <p>1 ancien élève.</p> <p>Lorsqu'un de ces industriels appartient à l'entreprise ou à l'organisme où le candidat a réalisé une partie de son alternance ou il réalise son activité, il ne participe pas aux délibérations concernant ce candidat.</p> <p>Les 6 responsables de module de l'équipe pédagogique</p> <p>Le directeur de l'institut</p> <p>Le responsable pédagogique</p> <p>Une ou deux personnes qualifiées</p> <p>- Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 30 % minimum</p>
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	La structure et les proportions des grands types d'intervenants sont identiques, seul le nombre total de membres pourra varier.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Encadrement en unité de production'.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1990 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CCI DE CHALONS EN CHAMPAGNE INSTITUT SUPERIEUR DE PROMOTION INDUSTRIELLE (IPI)

7 rue du Parlement BP 12

51005 Chalons-en-Champagne Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Encadrement en unité de production (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)

Certification précédente : Encadrement en unité de production (fiche incomplète)

Certification suivante : Responsable en gestion d'unité de production et innovation industrielle